

La Gazette de Germigny L'évêque



n° 47 Printemps 2021

Famille d'oies sur les bords de Marne, place de la Palée.

*Chères Germinoises, Chers Germinois,
Mes Chers Administrés,*



Par délibérations en date du 14 avril 2021, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune et son budget pour l'année 2021.

Au 31 décembre 2020, notre excédent cumulé est de 643 670,98 euros. Vous trouverez un article détaillé sur les finances de la commune dans les pages suivantes de la gazette, de même qu'un article sur les travaux en cours de réalisation.

Je suis satisfaite de voir que nous pouvons cette année engager les travaux de voirie de la route de Rezel. Le coût des travaux est de 184 716 euros TTC et sera financé sur les deniers propres de la commune.

Vous lirez également dans la gazette un article sur la gestion des déchets. Celui-ci étant présenté sous forme de BD, je vous invite à le faire lire aux enfants. Une meilleure gestion de nos déchets est dans l'intérêt de toutes les générations et essentielle au devenir de notre planète.

Régulièrement nous ramassons les détritres laissés dans la commune. Je remercie d'ailleurs les bénévoles qui nous aident dans cette tâche.

Mais quoi de plus décourageant que de voir dès le lendemain le travail anéanti par la nouvelle présence de masques, paquet de cigarettes, canettes, bouteilles de bière.....Il est vraiment important que chacun fasse un effort.

Pour que chacun puisse profiter pleinement de son jardin cet été, je pense aussi important de vous rappeler la réglementation sur les bruits de voisinage: les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés de 8h à 12h et 14 H à 20 H du lundi au vendredi, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h00, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Il me faut enfin vous convier à contenir votre végétation et respecter les distances imposées par l'article 671 du code civil : le propriétaire a l'obligation d'observer un retrait d'au moins 2 mètres par rapport à la limite du fonds voisin pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur, et de 50 centimètres au moins pour celles destinées à ne pas dépasser 2 mètres.

Voilà ainsi rappelées quelques règles essentielles du « bien vivre ensemble » dont l'irrespect m'est régulièrement rapporté.

Assurée que chacun prendra de bonnes résolutions, je vous souhaite un repos bien mérité et vous donne rendez-vous pour la cérémonie du 14 juillet que je souhaite festive. Après l'hommage aux morts qui aura lieu à 11 H, je vous propose que nous nous réunissions dans la cour de l'ancienne salle des fêtes autour d'un apéritif déjeunatoire.

Pour ceux qui ne pourront être présents, je leur donne rendez-vous à notre sympathique fête du village qui aura lieu le dernier week-end du mois d'août et dont le thème sera « Souvenir d'enfance ». André Duval, écrivain québécois, a dit de l'enfance qu' *elle est cette heureuse et brève période de l'existence où l'on a tout juste assez de conscience pour savourer la joie d'être et d'inconscience pour ignorer les difficultés de la vie.*

Bien amicalement.

Votre Maire

Aline MARIE - MELLARE



Mairie

7, allée de l'Eglise
77910 Germigny-L'évêque
tel: 01 64 33 01 89
fax: 01 64 33 86 66

mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr

Jours d'ouverture	Matin	Après-midi
----------------------	-------	------------

Lundi	XXX	16h à 18h30
-------	-----	-------------

Mercredi	9h à 12h	XXX
----------	----------	-----

Vendredi	XXX	16h à 18h30
----------	-----	-------------

Samedi	10h à 12h	XXX
--------	-----------	-----

Permanence de Madame le Maire
le mercredi et le samedi de 10h à 12h
ou sur RDV le mercredi et le samedi de
9h à 13h

Dépôt des dossiers d'urbanisme
le mercredi et le samedi de 10h à 12h
ou sur RDV le mercredi et le samedi de
9h à 13h



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h00, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Informations utiles

Assistante sociale

Permanence : Maison Départementale des Solidarités de Meaux
Tel 01 64 36 42 00

Passeport biométrique et carte d'identité

Sur RDV à la mairie de Meaux ou Lizy sur Ourcq

Carte Imagin'R

La municipalité subventionne l'achat du forfait annuel à hauteur de 50 € pour les lycéens uniquement

SACPA

Assistance animaux, pour tous les animaux errants : contacter la Mairie

ATTENTION LES TARIFS CHANGENT (réduction de 50% pour le 3ème enfant et les suivants).

Cantine scolaire

Tarif : 4,00€ le repas - **Annulation au plus tard la veille à 9h30 - excepté samedi, dimanche et jours fériés - inscription sur «monespacefamille»**
Le mois écoulé est payable sur l'espace famille.

Accueil périscolaire (garderie)

Matin 2.75 € Après-midi 16 h30 à 18 h : 3,50 € /// 18 h à 19 h : 1.75 €

Etudes surveillées

Après-midi 16 h 30 à 18 h : 3,50 €

Centre de Loisirs : ouvert le mercredi sur cinq créneaux horaires

Le mercredi

7 h 30 à 19 h : 19,00 € /// 7 h 30 à 12 h : 8,50 € /// 14 h à 19 h : 8.50 €
7 h 30 à 14 h avec repas : 12,50 € /// 12 h à 19 h avec repas : 12,50 €

En période de vacances 19 € journée /// forfait une semaine : 80,00 €

Location de barnums (réservé aux germinois)

Tarifs : barnum 3m x 6m 95 €, barnum 3x3 60 € s'adresser en mairie.

Location de la salle des fêtes, allée des noyers

Pour les germinois : en semaine 1 jour : 300 €, le week-end 500 € (caution de 1 500€)

Pour les non germinois : en semaine 1 jour : 600 €, le week-end 1000 € (caution 1500 €)

Réfection de la Route de Rezel

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Quatre candidats ont répondu, l'offre de l'entreprise WIAME a été retenue après négociation pour un montant de 184 716 euros TTC.

Les travaux consistent en:

la réalisation de 2900 mètres de dérasement (mise à niveau des accotements pour permettre l'évacuation des eaux de ruissellement),

la réalisation de 1400 mètres de poutres de rives (afin de renforcer les bords de chaussée)

la pose de bordures du rond point à la Pinède (côté Pinède)

la reprise des nids de poule

la réalisation de 12 000 mètres carrés d'enrobé coulé à froid

Le planning d'intervention reste à définir.

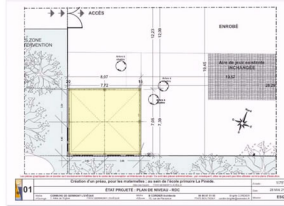
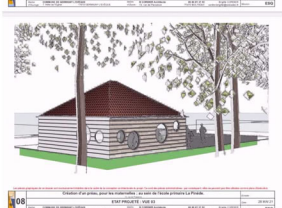
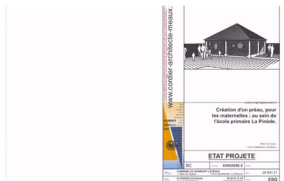


Construction d'un préau à l'école maternelle de la Pinède

L'esquisse ci jointe de l'architecte Brigitte Cordier a été validée. Le futur bâtiment, d'une surface de 58,18 m² aura une toiture à quatre pentes, il sera constitué d'un bardage bois. Des percées circulaires permettront de voir la Pinède et d'apporter de la luminosité.

Le permis de construire est en cours d'instruction. La construction va nécessiter la réalisation de fondations spéciales compte tenu de la piètre qualité du sous sol.

Le dossier de demande de subvention a été validé par le département. Le montant de l'aide reste à définir.



DEVIENS LE SUPER HEROS



Nous avons choisi de vivre à Germigny- L'évêque pour son cadre champêtre et sa quiétude. Un joli village, où il fait bon vivre.

Chacun de nous est responsable du bien être collectif.

Le vivre ensemble commence par le respect de chacun et de l'application par tous de certaines règles de bon sens et de civilité.

LES ENCOMBRANTS, TU APPELLERAS!
Collecte sur RDV, s'inscrire sur site agglo.paysdemeaux.fr. Le jour du ramassage, votre présence est obligatoire



LES DECHETS SAUVAGES DANS LA NATURE ET SUR LA VOIRIE, TU COMBATTRAS
car ils sont interdits et les auteurs sont sanctionnés



DE NOTRE BEAU VILLAGE!!!

LE SACHET CANIN, TU UTILISERAS.
pour ramasser les déjections de votre
chien.



TES DECHETS VERTS, TU SORTIRAS
les sacs de déchets verts sont à sortir la
veille au soir.



LE TRI DES DECHETS, TU FERAS!
100% de déchets ménagers doivent
être triés et collectés.



Si nous voulons garder notre cadre
de vie agréable et propre, nous
devons tous agir individuellement
pour le bien de tous.

Finances communales

Taux des taxes foncières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux des deux taxes.

Taxe Foncière bâtie : 32,49 %

Taxe foncière non bâtie : 34,18 %

Compte Administratif Commune - 2020

Le compte administratif est présenté en comparaison avec le budget unique de l'exercice considéré.

Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

En section de fonctionnement	En section d'investissement
- dépenses 709 601,12 euros	- dépenses 99 184,92 euros
- recettes 822 838,87 euros	- recettes 311 583,79 euros

L'excédent de fonctionnement de l'exercice est de 113 237,75 euros.

L'excédent d'investissement de l'exercice est de 212 398,87 euros.

Au 31 décembre 2020, le résultat cumulé intégrant le report de l'exercice précédent, soit une somme de 429 108,41 euros en fonctionnement, un besoin de financement de 111 074,05 euros en investissement et des restes à réaliser en investissement de 0 euros, est le suivant :

Total des recettes 1 563 531,07 euros

Total des dépenses 919 860,09 euros

soit un excédent de 643 670,98 euros qui sera repris au budget unique 2021

La Section de fonctionnement du compte administratif :

1/ Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 709 601,12 euros (budget 905 156,17 euros).

Par grande masse, les principaux postes se répartissent de la manière suivante :

- charges à caractère général 287 153,31 euros (budget 329 633,67 euros)
- charges de personnel et frais assimilés 331 292,28 euros (budget 338 950 euros)
- atténuation des produits 1 164 euros (budget 3 000 euros)
- autres charges de gestion courante 89 091,53 euros (budget 92 024 euros)
- charges exceptionnelles 900 euros (budget 141 548,50 euros).

2/ Les recettes réelles de fonctionnement sont de 822 838,87 euros (budget 800 307,77 euros)

Les postes sont les suivants :

- Atténuation de charges 2 418,14 euros (budget 1 500 euros)
- produits des services & du domaine 61 565,54 euros (budget 68 800 euros)
- impôts et taxes 592 040,88 euros (budget 569 903,68 euros)
- dotations et participations 157 098,02 euros (budget 154 614,09 euros)
- autres produits de gestion courante 5 675,50 euros (budget 3 380 euros)
- produits exceptionnels 4 034,29 euros (budget 2 110 euros)

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice de 113 237,75 euros.

Budget primitif 2021

Le budget d'une commune doit être présenté en équilibre, ce qui signifie que chacune des sections doit être présentée et votée en équilibre ;

En section de fonctionnement	En section d'investissement
- dépenses 1 353 599,11 euros	- dépenses 740 409,98 euros
- recettes 1 353 599,11 euros	- recettes 740 409,98 euros

Total du budget en dépenses et recettes 2 094 009,09 euros.

La Section de fonctionnement du budget :

1/ Les dépenses réelles de fonctionnement sont budgétées pour 764 971,52 euros (budget précédent 905 156,17 euros).

Par grande masse, les principaux postes se répartissent de la manière suivante :

- charges à caractère général 319 311,52 euros (budget précédent 329 633,67 euros)
- charges de personnel et frais assimilés 349 150 euros (budget précédent 338 950 euros)
- atténuation de produits 1500 euros (budget précédent 3 000 euros)
- autres charges de gestion courante 93 010 euros (budget précédent 92 024 euros)
- charges exceptionnelles 2000 euros (budget précédent 141 548,50 euros).

Après virement de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement (588 627,59 euros), le total des dépenses de fonctionnement est de 1 353 599,11 euros (budget précédent 1 229 416,18 euros).

2/ Les recettes réelles de fonctionnement sont budgétées pour 811 252,95 euros (budget précédent 800 307,77 euros)

Les postes sont les suivants :

- Atténuation de charges 3 300 euros (budget précédent 1 500 euros)
- produits des services & du domaine 84 300 euros (budget précédent 68 800 euros)
- impôts et taxes 571 658, 41 euros (budget précédent 569 903,68 euros)
- dotations et participations 148 984,54 euros (budget précédent 154 614,09 euros)
- autres produits de gestion courante 1 010 euros (budget précédent 3 380 euros).
- produits exceptionnels 2 000 euros (budget précédent 2 110 euros)

Les recettes de fonctionnement cumulées après addition du résultat reporté de 542 346,16 euros sont de 1 353 599,11 euros.

La section d'investissement du budget :

1/ Les dépenses réelles d'investissement sont budgétées pour 740 409,98 euros (budget précédent 495 313,77 euros).

Par grande masse, les principaux postes se répartissent de la manière suivante :

- immobilisations incorporelles 32 000 euros (budget précédent 23 000 euros)
- immobilisations corporelles 708 409,98 euros (budget précédent 429 255,17 euros)

Les dépenses totales d'investissement sont de 740 409,98 euros.

2/ Les recettes réelles d'investissement sont budgétées pour 50 457,57 euros (budget précédent 290 427,81 euros)

Les postes budgétés sont les suivants :

- subvention d'investissement 14 187,28 euros (budget précédent 34 109,28 euros)
- dotation, fonds divers 36 270,29 euros (budget précédent 34 109,28 euros)
- excédents de fonctionnement capitalisés 0 euros (budget précédent 162 432,65 euros)

Après virement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 588 627,59 euros et l'ajout de l'excédent d'investissement de l'année 2020 de 101 324,82 euros, les recettes d'investissement cumulées sont de 740 409,98 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le Budget Unique M 14 qui se décompose ainsi :

Section de fonctionnement :	1 353 599,11 € en dépenses
	1 353 599,11 € en recettes

Section d'investissement :	740 409,98 en dépenses
	740 409,98 € en recettes

Le frelon asiatique : Un prédateur sans merci

Le frelon asiatique fut découvert en France en 2004, tel un véritable fléau qui a su s'adapter et coloniser nos régions, avec un allié redoutable, le réchauffement climatique favorisant son expansion à travers toute la France.

Celui-ci se révèle être un danger pour notre environnement et notre biodiversité car c'est un prédateur qui décime nos colonies d'abeilles et nos insectes pollinisateurs.

Face à l'impact du frelon asiatique, la production de miel est en déclin et les apiculteurs assistent impuissants à la perte de leurs colonies au fil des années.

Pour limiter l'invasion du frelon asiatique sur notre commune, il est évident que nous devons agir ensemble et ainsi permettre à nos générations futures de goûter le miel naturel que nos apiculteurs récoltent. Il est aussi important de leur faire connaître ce petit insecte, « l'abeille », essentielle à notre environnement.

Pour enrayer la prolifération du frelon asiatique, plusieurs solutions simples existent. Tout d'abord, nous pouvons regarder sur nos terrains, pour identifier un éventuel nid primaire qui ressemble à une balle de tennis très souvent situé à l'abri du froid et de la pluie. La reine du frelon asiatique construit un nid pour élever un certain nombre de larves pour ensuite prendre son envol et construire des nids de diamètre impressionnant.

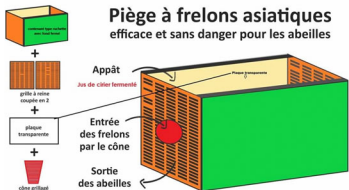
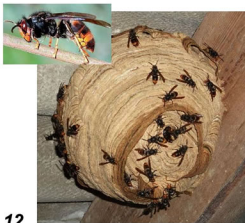
Nous pouvons les trouver dans nos abris de jardins, sous un appentis, dans nos greniers et comme vous pouvez le voir sur cette photo, dans un conduit de barbecue. Et de ce fait, il est impératif de faire intervenir un spécialiste qui assurera sa destruction.

Attention, ne le faites pas vous-même car le frelon asiatique est dangereux !

Il est possible de le piéger pendant la période de fabrication de ces nids primaires (mai-juin) et ainsi de capturer les reines. Plusieurs modèles de pièges sont disponibles sous forme de tutos sur internet mais ils ne sont pas tous sélectifs.

Exemple d'un piège sélectif mis au point par un apiculteur breton M Denis JAFFRE, primé au concours Lépine de 2018 et qui a fait ses preuves chez certains d'entre nous (voir photo).

Pour les nids de gros diamètre se trouvant dans les arbres, il est fortement conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée



Sécurité numérique - le piratage

Le piratage numérique désigne la prise de contrôle par un individu malveillant d'un compte au détriment de son propriétaire légitime. Il peut s'agir de comptes ou d'applications de messagerie, d'un réseau social, de sites administratifs, de plateformes de commerce en ligne.

En pratique, les attaquants ont pu avoir accès à votre compte de plusieurs manières : le mot de passe était peut-être trop simple, vous avez précédemment été victime d'hameçonnage (phishing en anglais) où vous avez communiqué votre mot de passe sans le savoir, ou bien vous avez utilisé le même sur plusieurs sites dont l'un a été piraté.

But recherché

Dérober des informations personnelles, professionnelles et/ou bancaires pour en faire un usage frauduleux (revente des données, usurpation d'identité, transactions frauduleuses, spam, etc.).

11 mesures préventives venant de <https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

1. Utilisez des mots de passe différents et complexes pour chaque site et application utilisés pour éviter que, si un compte est piraté, les cybercriminels puissent accéder aux autres comptes utilisant ce même mot de passe.

2. Lorsque le site ou le service le permettent, activez la double authentification pour augmenter le niveau de sécurité.

3. Ne communiquez jamais d'informations sensibles (mots de passe) par messagerie, par téléphone ou sur Internet.

4. Appliquez de manière régulière et systématique les mises à jour de sécurité du système et des logiciels installés sur votre machine.

5. Maintenez à jour votre antivirus et activez votre pare-feu. Vérifiez qu'il ne laisse passer que des applications et services légitimes.

6. N'ouvrez pas les courriels ou leurs pièces jointes et ne cliquez jamais sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus, ou d'un expéditeur connu, mais dont le contenu du message est inhabituel ou vide.

7. Évitez les sites non sûrs ou illicites, tels ceux hébergeant des contrefaçons dont ces dernières peuvent contenir des logiciels malveillants (musique, films, logiciels, etc.) ou certains sites pornographiques.

8. Vérifiez l'adresse du site qui s'affiche dans votre navigateur. Si cela ne correspond pas exactement au site concerné, il s'agit certainement d'un site frauduleux. Il suffit parfois d'un seul caractère changeant pour vous tromper.

9. Si le site le permet, vérifiez les date et heure de la dernière connexion à votre compte afin de repérer d'éventuelles connexions anormales.

10. Évitez de vous connecter à un ordinateur ou à un réseau Wi-Fi publics. Non maîtrisés, ils peuvent être contrôlés par un pirate.

11. Déconnectez-vous systématiquement de votre compte après utilisation pour éviter que quelqu'un puisse y accéder après vous.

Le mot des associations

Représentation de théâtre par les Lézards associés

Première manifestation depuis plus d'un an et demiet ça fait du bien!!!

Les germinois ont répondu présent à ce premier rendez-vous festif et très attendu.

Sous la direction d'Odile d'Etaix, les apprentis comédiens de l'association ont présenté le vendredi 18 juin au soir des textes de Christine Reverho, Renée Obaldia, Karl Valentin et Jean-Michel Ribes. Une soirée fort sympathique et conviviale. Félicitations aux comédiens en herbe et confirmés...



Feel Ness - Spectacle de fin d'année.

Feelness organisait le 3 juillet au soir son traditionnel spectacle de fin d'année. Plus de 100 personnes ont répondu présentes dans une euphorie propre au renouveau, au "comme avant". De la zumba, du step, et autres chorégraphies orchestrées par Peggy la coach sportive de Germigny ont ravi tous les spectateurs. Suzanna, la professeure de salsa et bachata, a fait une très belle démonstration des danses latines "muy caliente"

"Le bureau de l'association tient à remercier la mairie pour son soutien sans faille durant toute cette dure période et son engouement pour la réalisation du spectacle de ce soir. Merci aussi et surtout à Peggy qui n'a jamais cessé de faire bouger nos corps coûte que coûte"

Andrew Wysocki le Président de l'association, vous donne rendez-vous dès le mois de septembre pour une nouvelle année sportive avec Peggy, Suzanna et Christine, vos 3 nouvelles meilleures amies pour un corps en pleine forme.



Exposition de voitures anciennes et de collection par les AMB

Dès 9 h, dimanche 27 juin, les premiers véhicules d'époque commençaient à affronter cette matinée pour le moins maussade, mais malgré ces conditions les collectionneurs arrivaient avec bonheur pour retrouver leurs amis passionnés qu'ils avaient quittés 15 mois auparavant.

Au bout de quelques heures, tous avaient oublié la pluie qui perlait sur les capots de leurs jolies ancêtres.

Après un déjeuner champêtre dans un cadre somptueux du bord de Marne, de nombreux habitants de Germigny sont venus admirer cette renaissance.

Un groupe de musiciens a animé cette journée.



AGTP - Journée Portes Ouvertes du club samedi 3 juillet

C'est sous le soleil que la journée Portes Ouvertes de l'Association germinoise de padel et de tennis s'est déroulée samedi 3 juillet dernier.

L'occasion de découvrir les pratiques du tennis et du padel ainsi que de se retrouver entre adhérents.

Animateurs et membres du bureaux de l'association étaient à l'écoute des visiteurs. Des démonstrations, jeux tennistiques et autres animations ont été proposés.

L'AGTP vous donne rendez-vous dimanche 5 septembre 2021 pour le Forum des associations. A cette occasion, de nouvelles animations sont déjà prévues.



Calendrier des manifestations

Evènement	Date et horaire	Organisateur	Lieu
Célébration du 14 juillet	Mercredi 14 juillet à 11h	Mairie	Monument aux Morts
Marché de producteurs	Dimanche 18 juillet De 9h à 13h	Mairie	Place de la Palée
Fête du village	Du 27 au 30 août	Mairie	Place de la Palée
Forum des associations	Dimanche 5 septembre de 13h à 18h	Mairie	Salle des fêtes
Marché de producteurs	Dimanche 19 septembre de 9h à 13h	Mairie	Place de la Palée
Accueil des nouveaux arrivants	Dimanche 19 septembre à 11h	Mairie	Place de la Palée
Soirée Beaujolais	Jeudi 18 novembre à 19h	Mairie	Salle des fêtes





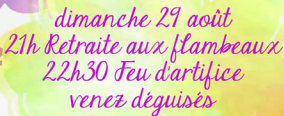
GL



Germigny en fête du 27 au 30 août



Souvenirs
d'enfance



dimanche 29 août
21h Retraite aux flambeaux
22h30 Feu d'artifice
venez déguisés



tous les jours
Fête foraine
Animations



Germigny L'évêque



Germigny en fête du 27 au 30 août Programme

Tous les après midi ouverture de la fête foraine
à partir de 14h30

samedi 28



10h00 Projection du film d'animation 2020 "Yakari le petit indien"
salle des fêtes, allée des noyers
Les enfants sont invités à se déguiser, un rafraichissement sera offert

19h00 Repas des germinois au centre de la fête
inscription obligatoire les places sont limitées
voir coupon ci-contre



dimanche 29

11h00 Messe patronale Saint barthélémy, apôtre.

12h00 dépôt de la gerbe offerte par les forrains
suivi du verre de l'amitié

21h00 retraite aux flambeaux - rendez vous à la mairie
Venez déguisés

22h30 Feu d'artifice Place de la Palée



organisé
par les *Feel Gazelles*



Repas des germinois
Bulletin d'inscription
Samedi 28 Août
place de la Palée

Au Menu

Paëlla Royale



Farandole de desserts

apéritif et boissons
offerts par la Mairie



Bulletin à remplir, à découper et à déposer, avec le règlement,
en mairie avant le 24 août 2021.

Tarif: adulte 12 € et enfant -12ans 8 €

Nom: _____ Prénom: _____

téléphone (si nous devons vous joindre): _____

Place adulte: _____ x 12 € = _____ €

Place enfant: _____ x 8 € = _____ €

Total: _____ €



Paiement en espèces ou par chèque à l'ordre de *Feelgazelles*
Attention nombre de places limité - inscription obligatoire

*R*esponsable de la publication : Mme Aline Marie-Mellaré

*C*onception et réalisation : Commission communication

*R*édaction : Céline Danet, Josiane Rispincelle, Danièle Zoetelmek

*T*irage : 610 exemplaires



Pour vous informer

<http://germignyleveque.fr/>

<https://www.facebook.com/mairie.germignyleveque>

application mobile Germigny L'évêque sur playstore

Panneau d'information lumineux

https://www.pinterest.fr/germignyleveque/_saved/

